

L'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Brie Picardie, qui s'est tenue le 30 mars 2010, a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un dividende de 1,16 € par Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie (FR0010483768)
- d'un dividende de 1,16 € par Certificat Coopératif Associé
- d'un intérêt de 3,50% aux parts sociales.

Ces dividendes et intérêts seront mis en paiement à compter du 22 avril 2010.

Pour bénéficier du dividende, il faut détenir les titres Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie (FR0010483768) au plus tard le vendredi 16 avril 2010 au soir à la clôture des marchés. Ce dividende sera détaché le 19 avril 2010 et versé le 22 avril 2010.